

Le 05 avril 2022



Un budget 2022 de l'établissement public illisible et injuste

A l'occasion du **Comité Unique de l'Établissement Public** du 30 mars dernier, la Direction nous a présenté le budget 2022 de l'établissement public.

C'est à croire que le terme Etablissement *public* est tabou car il n'est guère utilisé plus de deux fois au terme de 44 pages de lecture.

En parcourant le document budgétaire présenté au CUEP, on pourrait vraiment penser qu'il s'agit ici du budget du groupe.

Ainsi, à lire le paragraphe « *Rubrique et stratégie* » un non initié se persuade aisément que « *la Banque des territoires créée en 2018* » est une filiale du « *Groupe public au service de la transformation du pays* » **page 6**.

Il en va de même **page 7** pour « *la direction des politiques sociales qui mène une stratégie de développement et de diversification de son activité depuis 2018* »

Pourtant il s'agit bien de deux directions de l'établissement public et en aucun cas de deux filiales du groupe créées en 2018

Ce budget 2022, comme les précédents, est peu lisible, notamment sur les effectifs (une rubrique à 754 millions d'euros) où l'on n'a aucune information (rien sur leur évolution, et notamment sur le partage public /privé, un point essentiel pour l'avenir de notre établissement public).

L'abus de la notion « *d'extension de périmètre* » achève de le rendre totalement hermétique si l'on veut opérer une comparaison avec les années précédentes.

Comment comparer des budgets à périmètres variables d'une année sur l'autre ?

Les « *économies conjoncturelles* » liées à la pandémie ne cessent de s'accumuler, après 12,2 millions en 2020, voilà 11,2 millions en 2021. On apprend en page 15 du dossier que **ces économies risquent de se pérenniser avec la digitalisation, le travail à distance au domicile, les bureaux mutualisés**. Et ça n'est pas une bonne nouvelle, car la Direction déporte le travail et les coûts soit sur l'utilisateur qui doit s'équiper en outils numériques pour se connecter à des plateformes afin de liquider lui-même sa retraite, soit sur les personnels de

l'établissement public, lesquels assumeront désormais une bonne part des coûts qui incombait à l'employeur en matière de frais d'électricité, de connexion internet, de restauration et d'espace de travail.

Pour **le SNUP** ça n'est pas un progrès que de reporter les coûts et les prestations sur les agents et les usagers.

Enfin il y a le budget des investissements informatiques qui bat record sur record dans *la start up nation Caisse des dépôts* où l'outil est devenu la finalité et la mission d'intérêt général l'accessoire.

Rappelons que cette rubrique pesait en 2017, 113 millions d'euros, et qu'en 2022 on en est déjà à 221 millions d'euros... mais au vu des années précédentes, gageons que l'on atterrira bien au-delà des 230 millions d'euros cette année. Tout cela pour aboutir à quoi ? Saturne fut une catastrophe, mais SIGMA est bien parti pour l'être tout autant...ELIDE est dans les choux... Plus besoin de maintenance informatique, soyons « agiles » ! Pour les prestataires informatiques c'est la martingale avec la pompe à fric haut débit, pour les agents de la DSI c'est de la souffrance au travail et pour **le SNUP** c'est une rubrique qui est hors contrôle.

Le SNUP a voté contre ce budget 2022 lors du CUEP

L'Etablissement public est votre choix, vous défendre est notre combat !

